



PREAVIS No 03-2022 « BUDGET 2022 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 17 novembre 2022

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz, Daphnée Schäppi et de Monsieur Didier Bérard, (le remplaçant de Laurent Witschi démissionnaire n'ayant pas encore été assermenté), a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 7 novembre 2022 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir qui l'ont rejointe plus tard. Elle les remercie pour les explications détaillées qu'ils ont fournies aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du douzième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse par rapport au budget 2022 de 2,1%. Cette augmentation reste dans la moyenne annuelle de ces dernières années. La comparaison avec les comptes 2021 indique une augmentation de 6,2%. Ces augmentations sont documentées dans le préavis.

Préavis

P. 3, Augmentation des charges de personnel : il faut bien préciser que dans le tableau établissant les changements de personnel dans les différents secteurs, il ne s'agit que de transferts comptables de poste à poste au budget et non de transferts physiques du personnel.

P. 4, Participation de chacune des communes partenaires : on peut remarquer que chaque année, c'est la commune de Pully qui absorbe le plus grand pourcentage de l'augmentation. Cela est dû aux conditions de la péréquation entre les 4 communes appliquée depuis la création de l'association. Une discussion est en cours entre les boursiers communaux pour une révision de ces conditions. Cela dit, si Pully paye le 85% du budget de l'ASEL, c'est elle aussi qui utilise la majeure partie de ses ressources.

Brochure du budget

P. 1 – 600.3012 : quel est le personnel occasionnel engagé par la police ? Il peut s'agir de chômeurs de longue durée adressés par l'ORP (par ex. pour compléter l'équipe de la signalisation routière en été) ou d'apprentis.

P. 1 – 600.3060 : de quel type de frais s'agit-il ? Les remboursements de frais de repas, de représentation, kilométriques ou déplacements en train et bus, départs et anniversaires, fleurs en cas de maladie et de décès, le poste plus important étant la cérémonie du rapport annuel.

P. 1 – 600.3091.01 : l'engagement de 5 aspirants est un vœu destiné à pouvoir intégrer suffisamment de remplaçants lors des 6 départs à la retraite prévus entre 2025 et 2027. En effet il faut savoir que les aspirants ne sont pleinement opérationnels que 3 ans après leur engagement. Mais il faut également se rendre compte que la recherche de candidats est difficile. Même la gendarmerie, qui habituellement reçoit le plus de postulations, n'en n'a pas trouvé assez cette année.

P. 1 - 600.3123 : les chiffres fournis pour l'augmentation du prix de l'électricité proviennent de la Ville de Pully. La police suit les recommandations cantonales et communales en ce qui concerne les économies d'énergie, à l'exception des besoins spécifiques d'un bâtiment ouvert 24h/24, tels qu'une température suffisante le weekend et dans les cellules, ainsi que le besoin d'eau chaude pour les douches

P. 1 – 600.3185.01 : les policiers utilisent les voitures de l'abonnement Mobility de la Ville à la place de leur propre véhicule lors de déplacements, par exemple pour se rendre à des formations ou à l'Académie de Savatan, en particulier en covoiturage.

P. 1 – 600.3189.00 : l'augmentation des frais informatiques est tributaire du Service informatique de la Ville de Pully. En effet, ce service répartit ses frais fixes sur le nombre de postes de ses utilisateurs, ce nombre ayant augmenté. Il atteint ainsi 25% de l'effectif général. Les frais informatiques concernant l'utilisation des logiciels cantonaux ont également augmenté (par ex. la nouvelle application des amendes d'ordre, Epsipol et Digimage pour les images radar ou encore le logiciel pour les poursuites).

P. 3 – 613.3115: c'est un véhicule d'intervention qui sera remplacé, mais il n'est pas encore déterminé lequel exactement. Comme expliqué dans le rapport sur le préavis 4-2022, les voitures électriques actuellement sur le marché ne conviennent pas pour ce type de véhicule.

P 3 - 613.3155 : si l'on compare le budget avec les comptes 2021, on note une assez forte augmentation, mais il faut prévoir de probables réparations pour les véhicules plus anciens.

P. 3 - 613.4370 : nous ne reviendrons pas sur ce poste qui a déjà fait l'objet de nombreux commentaires, mais pour la petite histoire on peut signaler que si les amendes pour excès de vitesse sont rarement contestées, celles pour le stationnement donnent lieu à toutes sortes d'excuses très imaginatives.

Conclusion

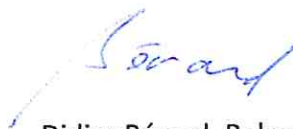
C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 3-2022, soit

de valider le budget 2023 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 10 novembre 2022



Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice



Didier Bérard, Belmont



Daphnée Schäppi, Savigny

